LEÇON 5

28 octobre – 3 novembre

LA FOI D'ABRAHAM

SABBAT APRÈS-MIDI

Étude de la semaine

Gn 15.6; 2 Sm 11.12; Rm 3.20, 31; 4.1-17; Ga 3.21-23; 1 Jn 3.4.

Verset à mémoriser

« Alors, au moyen de la foi, réduisons-nous à rien la loi ? »

(*Romains 3.21*)

À bien des égards, *Romains, 4* va au cœur du fondement de la doctrine biblique du salut par la foi seule et de ce qui a engendré la Réforme.

En effet, il y a 500 ans cette semaine, tout a commencé avec Luther, et les Protestants fidèles ne sont jamais revenus en arrière. En évoquant Abraham, modèle de sainteté et de vertu, comme exemple de quelqu'un qui avait pourtant besoin d'être sauvé par grâce sans les œuvres de la loi, Paul n'a laissé aucune place pour le malentendu. Si les œuvres et l'observation de la loi du meilleur d'entre nous n'ont pas suffi à le justifier devant Dieu, quel espoir reste-t-il à tous les autres ?

Si Abraham a dû être sauvé par grâce, ce doit être la même chose pour tous, Juifs et Gentils. Dans *Romains* 4, Paul révèle trois étapes majeures dans le plan du salut :

1) la promesse de la bénédiction divine (la promesse de la grâce),

2) la réponse humaine à cette promesse (la réponse de la foi), et

3) la déclaration divine de justice imputée à tous ceux qui croient (justification).

Il en a été ainsi pour Abraham, et il en est ainsi pour nous. Il ne faut surtout pas oublier que pour Paul, le salut ne s'obtient que par grâce. C'est quelque chose qui nous est donné, bien que nous en soyons indignes. Si nous le méritions, alors ce serait un dû, et si c'était un dû, ce serait une dette, et non un don. Pour des êtres corrompus et déchus tels que nous, le salut doit être un don. Pour étayer son argument sur le salut par la foi seule, Paul revient jusqu'au livre de la Genèse, en citant *Genèse 15.6:* « ***il mit sa foi dans le Seigneur ; il le lui compta comme justice*** ». Nous avons là, dans l'une des toutes premières pages de la Bible, la justification par la foi.

Etudiez la leçon de cette semaine pour le sabbat 4 novembre.

DIMANCHE 29 octobre

La loi

Lisez *Romains 3.31.* **Qu'affirme Paul ici *?* Pourquoi cette affirmation est-elle importante pour nous en tant qu'adventistes ?**

Dans ce passage, Paul déclare avec insistance que, la foi ne réduit pas à néant la loi de Dieu. Néanmoins, même ceux qui gardaient la loi, y compris toutes les lois de l'Ancien Testament, n'étaient jamais sauvés par cela. La religion de l'Ancien Testament, comme celle du Nouveau, a toujours été une religion de la grâce de Dieu accordée aux pécheurs par la foi.

Lisez Romains 4.1-8. **Comment ce passage montre-t-il que même dans l'Ancien Testament, le salut s'obtenait par la foi et non par les œuvres de la loi ?**

D'après ce récit de l'Ancien Testament, Abraham a été considéré comme juste parce qu'il crut Dieu. Par conséquent, l'Ancien Testament lui-même enseigne la justification par la foi. Ainsi, toute implication que la foi « *réduisant à rien* » (en grec, *katargeo :* rend inutile, « invalide »*)* la loi est fausse. Le salut par la foi fait partie intégrante de l'Ancien Testament. La grâce y est enseignée du début à la fin. Par exemple, tout le rituel du sanctuaire n'était-il pas une représentation de la manière dont les pécheurs sont sauvés non par leurs propres œuvres, mais par la mort d'un substitut ?

De plus, comment expliquer que David ait été pardonné après la sordide affaire avec Bethsabée *?* Assurément, ce n'était pas l'observation de la loi qui l'a sauvé, car il en avait transgressé tellement de principes qu'elle le condamnait sur bien des points. Si David avait dû être sauvé par la loi, alors David n'aurait pas été sauvé. Paul présente le retour de David dans la faveur divine comme un exemple de justification par la foi. Le pardon est un acte de la grâce de Dieu. Nous avons donc là, tiré de l'Ancien Testament, un autre exemple de justification par la foi. En fait, beaucoup de gens étaient devenus légalistes dans l'ancien Israël, mais la religion juive a toujours été une religion de grâce. Le légalisme en était une perversion, et non sa fondation.

Attardez-vous quelques minutes sur le péché de David et son rétablissement (2 Sm 11,12 ; Ps 51.
Quelle espérance pouvez-vous retirer de cette triste histoire ?
Y a-t-il une leçon sur la manière dont nous devrions traiter dans l'Église ceux qui sont tombés ?

LUNDI 30 octobre

Dette ou grâce ?

La question que Paul traite ici dépasse la simple théologie. Elle va au cœur du salut et de notre relation avec Dieu. Si l'on croit que l'on doit gagner son acceptation, que l'on doit atteindre un certain standard de sainteté avant d'être justifié et pardonné, alors naturellement, l'on se tournera vers soi et l'on regardera à soi et à ses actions. La religion peut devenir extrêmement égocentrique, et c'est pourtant bien la dernière chose dont nous ayons besoin. À contrario, si l'on saisit la grande nouvelle que la justification est un don qui vient de Dieu, totalement immérité, comme il est facile et naturel de concentrer notre attention sur l'amour et la miséricorde de Dieu, au lieu de ne penser qu'à soi-même ! Et pour finir, qui a le plus de chances de refléter l'amour et le caractère de Dieu celui qui se préoccupe de lui-même, ou celui qui se préoccupe de Dieu ?

Lisez *Romains 4.6-8.* **Comment Paul développe-t-il ici le thème de la justification par la foi ?**

« *Le pécheur doit s'approcher du Christ avec foi, s'approprier ses mérites déposer ses péchés sur Celui qui s'offre à les porter, et recevoir son pardon. C'est pour cela que le Christ est venu dans le monde. Ainsi, la justice du Christ est imputée au pécheur repentant et croyant. Celui-ci devient membre de la famille royale »21*

Paul poursuit en expliquant que le salut par la foi est non seulement pour les Juifs, mais aussi pour les Gentils *(Rm 4.9-12).* En fait, si l'on veut être précis, Abraham n'était pas juif. Ses ancêtres étaient païens *(Jos 24.2).* La distinction Gentil-Juif n'existait pas à son époque. Quand Abraham a été justifié *(Gn 15.6),* il n'a même pas été circoncis. Ainsi, Abraham est devenu le père, aussi bien des incirconcis que des circoncis, ainsi qu'un grand exemple pour Paul qui a pu démontrer l'universalité du salut. La mort de Christ était pour tout le monde, quelle que soit son origine ou sa nationalité *(He 2.9).*

Étant donné l'universalité de la Croix, et ce qu'elle nous dit sur la valeur de chaque être humain, pourquoi les préjugés raciaux, ethniques ou nationaux sont-ils une chose aussi horrible ?
Comment apprendre à reconnaitre l'existence des préjugés en nous et, par la grâce de Dieu, l'éliminer de notre esprit ?

21. Ellen G. White, *Messages choisis,* vol. 1, chap. 26, p. 252.

MARDI 31 octobre

La promesse

Ii y a cinq cents ans, jour pour jour, Martin Luther placarda ses 95 thèses sur la porte de l'église du château de Wittenberg. Chose fascinante, le sujet d'aujourd'hui est également le cœur du salut par la foi.

Dans *Romains 4.13,* « *promesse* » et « *loi* » sont mises en opposition. Paul cherche à établir un cadre vétérotestamentaire de son enseignement sur la justification par la foi. Il trouve l'exemple d'Abraham, que tous les Juifs considéraient comme leur ancêtre. Abraham avait été accepté ou justifié en dehors de la loi. Dieu avait promis à Abraham qu'il serait « héritier du monde ». Abraham avait cru à cette promesse. C'est-à-dire qu'il avait accepté le rôle que cela impliquait. Par conséquent, Dieu l'a accepté et a agi à travers lui pour sauver le monde. C'est un exemple fort de l'action de la grâce dans l'Ancien Testament, et c'est sans aucun doute pour cela que Paul l'a choisi.

Lisez *Romains 4.14-1* 7. **De quelle manière Paul continue-t-il de montrer que le salut s'obtenait déjà par la foi dans l'Ancien Testament ? Voir également** *Ga 3.7-9.*

Comme nous l'avons dit au début, il ne faut pas oublier à quelles personnes Paul s'adresse. Ces croyants Juifs étaient immergés dans la loi de l'Ancien Testament, et beaucoup en étaient arrivés à croire que leur salut reposait sur une bonne observation de la loi, même si ce n'était pas ce qu'enseignait l'Ancien Testament.

En cherchant à corriger cette idée fausse, Paul soutient qu'Abraham, même avant la loi au Sinaï, avait reçu les promesses non par les œuvres de la loi (ce qui aurait été difficile, car la loi, c'est-à-dire la Torah et tout le système cérémoniel, n'était pas encore en place), mais par la foi.

Si Paul fait référence ici exclusivement à la loi morale, qui existait en principe avant le Sinaï, l'idée reste la même. Chercher à recevoir les promesses de Dieu à travers la loi, dit-il, réduit à rien la loi, la rend même inutile. Ce sont des paroles terribles, mais ce qui l'intéresse, c'est que la foi sauve, tandis que la loi condamne. Il tente d'enseigner la futilité d'une quête de salut à travers ce qui mène précisément à la condamnation. Nous avons tous, Juifs et Gentils, transgressé la loi, et ainsi, nous avons tous besoin de la même chose qu'Abraham : la justice salvatrice de Jésus qui nous est imputée par la foi vérité qui a fini par donner naissance à la Réforme protestante.

MERCREDI 1er novembre

La loi et la foi

Comme nous l'avons vu hier, Paul a montré que les interactions entre Dieu et Abraham prouvaient que le salut ne vient que par la promesse de la grâce et non par la loi. Ainsi, si les Juifs voulaient être sauvés, ils devaient abandonner leur confiance en leurs œuvres et accepter la promesse abrahamique, désormais accomplie dans la venue du Messie. C'est exactement la même chose pour quiconque, Juif ou Gentil, qui pense que ses « bonnes » œuvres suffisent à le mettre en règle avec Dieu

« *L'idée d'après laquelle un homme peut se sauver par ses œuvres se trouvait à la base de toutes les religions païennes. [...] Partout où elle s'établit, elle renverse les digues qui s'opposent à l'envahissement du péché* »22.

Qu'est-ce que cela signifie ? Pourquoi cette idée que nous pouvons nous sauver nous-mêmes par nos œuvres nous expose-t-elle autant au péché ?

S'il existait une loi qui puisse donner la vie, ce serait forcément la loi de Dieu. Or, Paul dit qu'aucune loi ne peut donner la vie, pas même la loi de Dieu, car tous ont transgressé cette loi, et tous sont donc condamnés par elle.

Mais la promesse de la foi, plus pleinement révélée à travers Christ, délivre tous les croyants qui, autrement, se retrouveraient *sous la loi.* Autrement dit, ils sont libérés de la condamnation, ainsi que du fardeau qui consiste à vouloir obtenir le salut par la loi. La loi devient un fardeau quand elle est présentée sans la foi, sans la grâce, car sans la foi, sans la grâce, sans la justice qui vient par la foi, être sous la loi signifie être sous le fardeau et la condamnation du péché.

Quelle est la place de la justification par la foi dans votre marche avec Dieu ? Autrement dit, que pouvez-vous faire pour vous assurer qu'elle n'est pas brouillée par d'autres aspects de la vérité au point de perdre de vue cet enseignement crucial ?
Après tout, à quoi servent ces autres enseignements sans celui-ci ?

22. Ellen G. White, *Jésus-Christ,* chap. 3, p. 27.

JEUDI 2 novembre

La loi et le péché

Nous entendons souvent les gens dire que sous la Nouvelle Alliance, la loi a *été* abolie, et ils citent des textes qui, selon eux, prouvent ce qu'ils avancent. Pourtant, ni la logique derrière cette déclaration ni la théologie ne sont très solides.

Lisez *1 Jean 2.3-6 ; 3.4* et *Romains 3.20.* **Que nous disent ces textes sur le lien entre la loi et le péché ?**

Il y a quelques siècles, l'auteur irlandais Jonathan Swift a écrit : « *Disons qu'un homme déclare que les mots "boire, tricher, mentir "voler sont par une loi expulsés de la langue anglaise et des dictionnaires est-ce que nous nous réveillerions tous le lendemain matin tempérants, honnêtes et justes, et aimant la vérité ? Serait-ce une conséquence logique*[23] *?* »

De la même manière si la loi de Dieu avait été abolie alors pourquoi le mensonge, le meurtre, et le vol sont-ils toujours considérés comme mauvais ? Si la loi de Dieu avait été changée alors il faudrait aussi changer la définition du péché. Ou bien si la loi de Dieu avait été abolie, alors le péché aussi serait aboli, et qui peut croire une chose pareille ? Voir également *1 Jn 1.7-10* ; *Jc 1.14,15.*

Dans le Nouveau Testament, il est question aussi bien de la loi que de l'Évangile. La loi montre ce qu'est le péché. L'Évangile indique le remède à ce péché c'est-à-dire la mort et la résurrection de Jésus. S'il n'y a pas de lois, il n'y a pas de péché, alors dans ce cas, de quoi sommes-nous sauvés ? Ce n'est que dans le contexte de la loi, et de sa validité permanente, que l'Évangile a du sens. Nous entendons souvent que la Croix a invalidé la loi. C'est assez ironique, car la Croix montre que la loi ne peut être abrogée ni modifiée. Si Dieu n'a pas abrogé ni même changé la loi avant que le Christ ne meure sur la croix, alors pourquoi le faire après ? Pourquoi n'a-t-il pas aboli la loi juste après le péché de l'humanité, pour s'épargner le châtiment légal qu'entraine la transgression de la loi ? De cette façon, Jésus n'aurait jamais eu à mourir. La mort de Jésus montre que si la loi avait pu être changée ou abrogée, cela aurait dû être fait avant la Croix, et non après. Ainsi, rien ne montre la validité permanente de la loi davantage que la mort de Jésus, qui a eu lieu précisément parce que la loi ne pouvait être changée.

Si la loi avait pu être changée pour se mettre au niveau de notre condition déchue, est-ce que cela n'aurait pas été une meilleure solution, au lieu que Jésus ait à mourir ? S'il n'y avait aucune loi divine contre l'adultère, cet acte causerait-il pour autant moins de souffrance et de peine qu'il n'en cause aujourd'hui à ceux qui en sont victimes ? En quoi votre réponse vous aide-t-elle à comprendre pourquoi la loi de Dieu est toujours en vigueur ? Quel est votre propre vécu des conséquences de la transgression de la loi de Dieu ?

23. Jonathan Swift, A Modest Proposal and Other Satires [Une modeste proposition et autres satires], Prometheus Books, New York, 1995, p. 205.

VENDREDI 3 Novembre

Pour aller plus loin…

Lisez Ellen G. White, *Messages choisis, vol.* 1 chapitre 61, p, 454, 455, *Patriarches et prophètes,* chap. 1, p. 103-105 ; chap. 32, P. 339 340 ; *Jésus-Christ,* chapitre 31, P. 296,297 ; chapitre 66, p.604 ; chapitre 79, p 766-768.

« ***Or, à celui qui fait œuvre, le salaire est compté non comme une grâce, mais comme un dû*** *(4.4). Ici, l'apôtre explique le passage cité (Gn 15.4-6) pour en conclure que la justification ne s'obtient que par la foi, et non par les œuvres. Il le fait tout d'abord en expliquant la signification des mots : "**il le lui compta comme justice**". Ces mots expliquent que Dieu reçoit (les pécheurs) par la grâce et non en raison de leurs œuvres* »24

« *Si Satan peut réussir à amener l'homme à estimer ses propres œuvres comme des œuvres de mérite et de justice, il sait qu'il peut le vaincre par ses tentations, et faire de lui sa victime et sa proie. [...] Enduisez les linteaux de vos portes du sang de l'Agneau du Calvaire et vous êtes en sécurité* »25.

À méditer

- Pourquoi est-il si important de comprendre le salut par la foi seule, en dehors des œuvres de la loi ? De quel genre d'erreurs cette connaissance peut-elle nous prémunir ? Quels dangers guettent ceux qui perdent de vue ces enseignements biblique crucial ?
- Selon vous, pour quelles autres raisons la loi de Dieu est-elle toujours valide, même lorsque l'on comprend que ce n'est ni la loi ni l'obéissance à la loi qui nous sauvent ?
- La question fondamentale qui se trouvait au cœur de la Reforme est celle-ci : Comment sommes-nous sauvés ? Comment peut-on parler de manière ouverte et franche de la différence entre protestants et catholiques sur ce sujet important, sans pour autant se lancer dans des attaques personnelles ?
- En tant que pécheurs justifiés, nous sommes devenus les bénéficiaires de la grâce et de la faveur imméritées de Dieu, contre qui nous avons péché. En quoi ce fait devrait-il avoir un impact sur la manière dont nous traitons les autres ? De quelle grâce et de quelle faveur faisons-nous preuve envers ceux qui nous ont fait du tort et qui ne méritent vraiment pas notre grâce et notre faveur ?

24. Martin Luther, Commentary on Romans [en français : Commentaire sur l'épitre aux Romains], Grand Rapids, Kregel Publications, Michigan, 1976, p. 82.
25. Ellen G. white, Advent Review and Sabbath Herald, 3 September 1889.